

DEPARTEMENT
DE LA
GUADELOUPE

COMMUNE DE
SAINTE ANNE

Numéro de la délibération
1^{ère} délibération

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SESSION ORDINAIRE DU 15 MARS 2017

Rapport d'orientation budgétaires 2017.

L'an deux mille dix-sept et le quinze du mois de mars à seize heures trente et une minutes, le conseil municipal de la commune de SAINTE-ANNE, s'est assemblé à la salle des délibérations de la mairie, sous la présidence Monsieur Christian BAPTISTE, maire.

Convocation faite le
09 mars 2017

Membres
en exercice : 35

Etaient présents : M. Christian BAPTISTE, M. Aurélien ABAILLE, M. Lucien GALVANI, M. Nicaise Max LAURENT, Mme Lydia COURIOL, M. Marcel KANDASSAMY, Mme Eddie MIXTUR, Mme Valérie HUGUES, Mme Mariette MANDRET, M. Patrice PEDRE, Mme Marie-Anièce MANNE, Mme Marthe BOUCAUD, Mme Nicole BAZZOLI, M. Franc BAPTISTE, Mme Michelle MAXO, Mme Evelyne VACHER, M. Lucien PHILIBERT, M. Thomas Philippe TROUPE, M. Eric LATCHOUMANIN, M. Hugues CHATEAUBON, M. Germain GRANDISSON, M. Georges NARDIN, Mme Christine GANACHAUD, M. Christophe CATHERINE, M. Tony ABRAHAM.

Etaient absents excusés : Mme Olivia RAMOUTAR-BADAL, M. Dunière AGLAS, Mme Sylvia LAPTES, Mme Diana PERRAN, M. Jacques-Edouard CHIPOTEL.

DELIBERATIONS
AFFICHEES
Le 16 mars 2017

SAINTE-ANNE,
Le 16 mars 2017

Etaient absents : Mme Alix HUYGUES-BEAUFOND, M. Marcellin LACHOUA, M. Jean FAHRASMANE, Mme Anne-Marie BONDOT, Mme Sylvie VANOUKIA.

Secrétaire de séance : Mme Mariette MANDRET

LE CONSEIL MUNICIPAL,

✓ Vu l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités modifié par la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (loi NOTRe) ;

✓ Vu l'exposé du Maire ;

✓ Considérant que dans les communes de 3 500 habitants et plus, le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit un débat au conseil municipal sur les orientations générales du budget, dans les deux mois précédant l'examen de celui-ci ;

Après débat ;



DECIDE :

Article 1 : de donner acte au Maire :

- des dispositions arrêtées pour les orientations budgétaires 2017, figurant au document transmis aux élus du conseil municipal ;
- de la discussion qui s'ensuivit.

Article 2 : de charger le Maire d'exécuter la présente délibération qui sera transmise à Monsieur le Sous-préfet de la Région Guadeloupe.

Fait et délibéré à Sainte-Anne
Les jours, mois et an que dessus
Et ont signé les membres présents

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Christian BAPTISTE




N.B : Tout recours contre la présente délibération doit être adressé au tribunal administratif de Guadeloupe dans un délai de 2 mois à compter de la date à laquelle elle est rendue exécutoire.

Les actes pris par la commune sont exécutoires de plein droit dès qu'il a été procédé à leur publication ou affichage ou à leur notification aux intéressés ainsi qu'à leur transmission au représentant de l'Etat dans le département ou à son délégué dans l'arrondissement. (L 2131-1 du CGCT).



RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2017



CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MARS 2017

VILLE DE SAINTE-ANNE

SOMMAIRE

Introduction.....	3
I. Le contexte d'élaboration du budget 2017	5
A. La situation économique internationale et nationale	5
B. L'actualité nationale concernant les collectivités territoriales	5
C. Le contexte local.....	7
II. La situation financière de la ville de Sainte-Anne	8
A. Des efforts de maîtrise des dépenses de fonctionnement récompensés.....	8
B. Des ratios d'endettement qui tendent à s'améliorer.....	9
C. Une augmentation de la fiscalité nécessaire.....	10
D. Ressources humaines.....	11
III. Les orientations budgétaires du budget 2017	12
A. La section d'investissement	12
B. La section de fonctionnement.....	14
Annexes	16
Évolution et caractéristiques de l'endettement	17
Présentation de la structure et l'évolution des effectifs	22

Introduction

Le rapport d'orientations budgétaires (ROB), modifié par la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (loi NOTRe), est le point de départ du cycle budgétaire. Il présente un état des lieux sur la situation financière de la collectivité.

Il permet en outre, d'analyser le calendrier de mise en œuvre du projet politique.

Lors du ROB, certaines informations essentielles doivent être portées à la connaissance du conseil municipal notamment :

Les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, l'évolution des taux de fiscalité locale ainsi que la structure et la gestion de la dette.

Ce Rapport d'Orientations Budgétaires a pour objet de donner une visibilité au projet municipal dans son ensemble, il ne se substitue pas au vote du budget qui présentera l'ensemble des recettes et dépenses et sera vraisemblablement voté le 12 avril 2017.

Le rapport d'orientation budgétaire de la Ville de Sainte-Anne pour l'année 2017 présente un contexte d'élaboration du budget très contraint. Malgré l'ajustement fiscal proposé par le Préfet, il est plus que jamais nécessaire de poursuivre les efforts de maîtrise des charges financières. Ces efforts nécessitent une rigueur qui est matérialisée par des actions prioritaires. Fidèle à notre cap, ces actions se composent d'axes politiques forts :

- Education :
 - pérenniser les efforts quotidiens relatifs aux charges courantes au profit des écoles (fournitures, sorties pédagogiques, matériels, actions éducatives, ...)
 - poursuivre la sécurisation et le renforcement des 15 écoles du territoire grâce au cofinancement croisés Etat - Région - Fonds européens.

- Cadre de vie :
 - maintenir l'attractivité de la ville grâce, entre autre, à la propreté urbaine
 - régler les espaces publics et le domaine public communal
 - agir de manière durable contre l'érosion du littoral saintannais notamment la plage du Bourg dans un premier temps avec l'aide de partenaires publics et privés.

- réduire la consommation d'énergie fossile sur le territoire en :
 - ✓ installant des bornes de recharge pour véhicules électriques
 - ✓ optimisant l'éclairage public communal avec des ampoules basse consommation.

- La politique sportive
 - Homologuer le gymnase de Sully BARNY à Douville.
 - Entamer les études préalables à la construction du complexe sportif de Gissac.

- Autour desquelles gravitent d'autres actions complémentaires :
 - Finaliser le Plan Local d'Urbanisme (PLU) pour redessiner Sainte-Anne
 - Achever la réfection du stade du bourg pour relancer les pratiques sportives dans le bourg (pelouse, vestiaires, terrains annexés (basket, handball, éclairage basse consommation)
 - Lancer la seconde phase des études sur la rénovation urbaine pour repenser l'aménagement et les déplacements dans le bourg avec les partenaires idoines
 - Renforcer le tissu associatif pour favoriser l'insertion et la cohésion sociale
 - Poursuivre les actions de formation pour la jeunesse saintannaise pour les réinsérer dans la course à l'emploi
 - Créer des dispositifs en faveur des aînés (animations, ...) pour générer la transmission et renforcer le lien intergénérationnel.

Ces orientations s'inscrivent dans la modernisation de l'administration communale et des engagements pris en faveur des agents municipaux :

- mise en place de l'organigramme modifié
- mise en place du nouveau régime indemnitaire
- redéploiement des agents en fonction de leurs compétences
- amélioration des conditions de travail (acquisition de matériels neufs, ...)
- mise en place d'un plan de formation.



I. Le contexte d'élaboration du budget 2017

A. La situation économique internationale et nationale

L'interdépendance de l'économie mondiale rend évident l'intérêt d'une sensibilisation au contexte international, européen et national.

Sur le plan international, la récente élection du Président Donald TRUMP laisse planer un contexte positif car l'idée d'une récession américaine est oubliée. Le Dow Jones (équivalent américain du CAC 40) a passé le seuil des 21000 points ce qui caractérise la confiance des investisseurs dans le marché boursier. On assistera en 2017 à une "grande rotation", il s'agit d'une situation dans laquelle les investisseurs anticipent une remontée des taux d'intérêts à long terme, sortent massivement des obligations et renforcent leurs positions en actions. Toutefois, il faut mettre un bémol à cette note positive car la politique protectionnisme promise du président américain lors de sa campagne risque de susciter quelques remous sur le plan international.

Sur le plan européen, la Banque Centrale Européenne (BCE) semble être dans une bonne dynamique en confirmant le prolongement de son programme de rachat de dettes jusqu'en décembre 2017. Il s'agit de la suite d'une politique monétaire accommodante qui a déjà bénéficié à l'ensemble des acteurs tant publics que privés. Pour 2017, hormis la hausse des taux longs prévue, on peut dire que la tendance est déjà connue et donc prévisible. Par conséquent 2017, semble être incontestablement, la bonne année pour recourir à l'emprunt avant une remontée des taux longs sur les marchés financiers et donc des banques classiques.

En 2016, le contexte géopolitique aux portes de l'Europe, caractérisé notamment par l'afflux des migrants conjugué aux menaces terroristes était à surveiller pour quantifier les conséquences sur la consommation des ménages français. Au final, en 2016, la consommation a été en dents de scie, l'impact géopolitique s'est fait ressentir sur le moral des français.

En 2017, l'inconnue principale reste le changement politique, en attendant les conséquences de la politique protectionniste du Président américain, il faut s'attendre à quelques bouleversements dus à l'élection présidentielle en France. La diversité des programmes, la singularité des candidats et les "affaires" rendent confuses et complexes les perspectives françaises. En effet, à quelques mois d'une présidentielle inédite, il règne un climat tendu, glacial et controversé dans la classe politique française.

B. L'actualité nationale concernant les collectivités territoriales

Le déficit de la loi de Finances initial 2016 était de 72,3 Mds d'euros, finalement il a été réduit à 69,9 Mds d'euros fin 2016. Pour rappel, il était de 87,1 Mds d'euros en 2012. Ce ratio illustre les efforts de gestion déjà réalisés pour le rétablissement des comptes.

Le Projet de Loi de Finances (PLF) 2017 sera tout aussi contraint puisque le déficit prévu est encore moindre, il est de 69,3 Mds d'euros. Avec une croissance prévue à 1,5 %, le déficit public français sera à 2,7 % du PIB soit en dessous de la limite prévue par le pacte de stabilité européen.

Toutefois, afin de ne pas trop pénaliser les collectivités locales, la baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) sera moins forte que prévue. Au lieu de 2 Mds d'euros de contribution au redressement des finances publiques, ce sera 1 Mds d'euros.

Pour rappel, depuis la loi de finances 2013, afin de réduire le déficit budgétaire, le montant de la DGF, l'une des principales recettes des collectivités locales est en constante baisse :

	Montant inscrit en LF	% évolution
2013	41 505 415 000 €	
2014	40 121 044 000 €	-3,30 %
2015	36 607 053 000 €	-8,80 %
2016	33 221 814 000 €	-9,20 %
2017	30 860 013 000 €	- 7,10 %

En 2017, le montant global de DGF sera de 30,86 Mds d'euros, c'est moins qu'en 2016 et c'est près de 10 Mds de moins qu'en 2014.

La loi de Finances 2017 prévoit également une baisse du montant du Fonds de Compensation sur la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) de 9 %.

Pour les communes d'outre-mer, il est prévu une disposition avantageuse :

- la dotation d'aménagement sera augmentée de 70 Millions d'euros
- le calcul pour la majoration de la population reste fixé à 35 % contre 33 % prévu initialement.

Enfin, pour 2017, le fonds de soutien à l'investissement s'élève à 1,2 Mds d'euros répartis en deux parts :

- 600 millions d'euros pour l'investissement
- 600 millions d'euros pour les contrats de ruralité.

C. Le contexte local

En Guadeloupe, les recettes des collectivités seront impactées par la nouvelle réglementation fiscale relative au régime de l'octroi de mer. De nouveaux acteurs entrent en jeu, les intercommunalités qui risquent de percevoir au titre de la compétence Transport, une partie de l'octroi de mer. Les discussions sont en cours.

Sur le plan de la gouvernance, la montée en puissance des syndicats mixtes est remise en cause. On assiste même à un courant différent où les communautés d'agglomérations tendent à exercer pleinement leurs compétences. Deux cas récents :

- création d'une régie par Cap Excellence

- création d'une régie au sein du Syndicat mixte par la Communauté d'Agglomération du Nord Grande-Terre.

Sur le plan local, les élections présidentielles et législatives vont également probablement modifier quelques rapports de force.

II. La situation financière de la ville de Sainte-Anne

Tout comme en 2016, l'objectif premier est la sortie du déficit. Pour l'année 2017, il est nécessaire de maintenir les efforts entrepris pour ne pas obérer la réalisation des actions et opérations structurantes.

Il est tout de même important de signaler deux changements qui vont impacter le budget de 2017 :

- ✓ Le transfert de la compétence : collecte et traitement des déchets des ménages et des déchets assimilés ;
- ✓ La remunicipalisation de la Caisse des Ecoles.

A. Des efforts de maîtrise des dépenses de fonctionnement récompensés

L'année 2015 marque un maintien des engagements de baisses des charges de gestion courantes. En 2016, la réduction des charges a été moins forte qu'en 2015, car les dépenses se stabilisent.

Libellé	2014	2015	2016	% Évolution 2015/2016
Charges de gestion courante	5 947 529	4 481 022	4 055 606	-10,49 %
Charges de personnel	21 922 740	21 617 505	21 072 561	-3 %
Atténuations de produits	1 653 855	1 657 655	1 657 655	+ 0,23 %
Autres charges de gestion courantes	3 971 870	3 073 385	4 494 269	+4,00 %
Dépenses de gestion courante	33 495 996	30 829 569	31 280 091	+2,00 %

Dans ce contexte de baisse des dotations de l'État, il est nécessaire de maintenir ces efforts pour disposer d'une capacité d'autofinancement permettant la résorption du déséquilibre budgétaire.

Le tableau suivant reprend l'évolution des grands postes de dépenses et de recettes de la ville durant les trois dernières années. Il montre bien la volonté de maîtriser la masse salariale et les charges de gestions courantes sur les trois dernières années.

Dès 2015, les efforts pour endiguer la mauvaise gestion sont visibles mais surtout ils sont maintenus en 2016 avec une baisse de -3 % pour les charges de personnel.

Libellé	2014	2015	2016	Évolution 2015/2016
Atténuation des charges	14 487	45 698	54 321	16 %
Produits des services, du domaine et ventes diverses	338 060	848 535	232 629	-265 %
Impôts et taxes	24 476 193	26 476 794	25 049 578	-6 %
Dotations et participations	8 681 231	7 881 215	7 567 371	-5 %
Autres produits de gestion courante	559 322	588 329	239 465	-146 %
Recettes de gestion	33 715 866	35 468 822	33 143 364	-7,01 %
Dépenses de gestion courante	33 495 996	30 829 569	31 280 091	-7,96 %
Épargne de gestion	219 870	4 639 253	1 863 273	2010 %
Frais financier	1 022 988	971 675	819 501	-5,02 %
Épargne brute (CAF)	-803 118	3 667 578	1 043 772	556 %

B. Des ratios d'endettement qui tendent à s'améliorer

La ville renégocie ses dettes.

Compte tenu de l'épargne nette négative en 2016 et du résultat de la section d'investissement, la stratégie de l'endettement est à éviter.

(Les caractéristiques détaillées de l'endettement de la commune se trouvent en annexe).

- Encours de la dette / habitants

	2014	2015	2016
Sainte-Anne	1 076 €	1 057 €	964 €
Moyenne de la strate	1 100 €	1 100 €	1 100 €

Le stock de la dette diminue puisque la ville se désendette.

C. Une augmentation de la fiscalité nécessaire.

Suite aux recommandations de la Chambre Régionale des Comptes et de la préfecture, la ville a été contrainte d'augmenter ses taux pour faire face aux régularisations antérieures. En effet, la CRC a préféré accélérer le processus de sortie du rouge en augmentant la fiscalité.

Fiscalité	Taux 2015	Taux 2016
Taxe Habitation	25,59 %	27,14 %
Taxe foncière Bâti	15,17 %	23,50 %
Taxe foncière non Bâti	69,42 %	69,42 %

Les travaux relatifs à l'élargissement de la base fiscale se poursuivent en 2016 avec de bons résultats. A l'occasion du vote du BP 2017, un point précis sera fait sur les efforts supplémentaires envisagés.

Pour la fiscalité indirecte, la répartition des produits fiscaux en 2017 s'établit comme suit :

	Montant	%
Octroi de Mer	10 939 572 €	84,5 %
Taxe sur les carburants	1 332 389 €	9 %
Droits d'enregistrements	296 159 €	2,3 %
Taxe sur l'électricité	205 391 €	1,6 %
Taxe sur les passagers	403 019 €	2,6 %
Total	13 176 530 €	

En 2017, une attention particulière sera portée au suivi de ces taxes indirectes en lien notamment avec les services de la Douane.

D. Ressources humaines

Les charges de personnel constituent le premier poste de dépenses de la collectivité. Nous constatons qu'après régularisation de la situation des agents sur les trois dernières années, les efforts consentis par la collectivité permettent une nouvelle baisse des charges de personnel de près de 500 000 €.

Évolution de la masse salariale sur 3 ans			
	2014	2015	2016
Total	21 922 740,00 €	21 617 505,00 €	21 072 536 €

Cette tendance à la baisse s'explique par l'optimisation de la masse salariale et le recours aux associations pour le Temps d'Activité Périscolaire (TAP).

III. Les orientations budgétaires du budget 2017

A. La section d'investissement

1) Le financement des investissements

Pour la période 2015-2020, il a été recensé près de 2Mds € de financements au titre du Contrat de Plan État Région (590M€) et des fonds européens (plus d' 1Mds €).

La ville a rencontré les différents partenaires pour bénéficier cette année des financements extérieurs. Les dossiers sont déjà en préparation et seront présentés pour la majeure partie dans le courant du premier semestre 2017.

Outre ces subventions, le financement des investissements sera complété par de l'autofinancement, par le FCTVA (dont l'assiette sera élargie en 2017 aux travaux de rénovation de bâtiment publics), le produit des amendes de police avec la mise en place d'un nouveau logiciel électronique.

La ville poursuit sa stratégie financière qui vise la sortie des comptes dans le rouge. Si elle a déjà réussi la première phase qui consistait de regagner de la CAF, pour la section d'investissement, il faut inverser la courbe et esquiver l'effet ciseau soit en augmentant les recettes soit en réduisant les dépenses.

En effet, afin d'obtenir un équilibre réel et durable, et sachant que les déficits de la section d'investissement se cumulent, l'objectif 2017 sera de tendre vers une section d'investissement où les recettes sont égales ou supérieures aux dépenses.

2) Les dépenses d'investissement

Il est prévu un volume global prévisionnel de 12 millions € consommé en grande partie par les dépenses obligatoires suivantes :

- le déficit d'investissement reporté : 7 426 045 euros
- le remboursement du capital de l'emprunt (prévisionnel) : 2 080 043 euros
- Gros travaux, études et équipements : 3 063 000 euros

Pour cette nouvelle année, la priorité sera donnée aux travaux, études et équipements suivants :

- Mise aux normes et modernisation du stade du bourg et des terrains annexes
- Etude éclairage du terrain de foot.

Cette opération a pour objectif la réouverture du stade, si possible, avant la fin de la saison sportive.

- Aménagement du complexe sportif de Gentilly

Cet aménagement est très attendu par les associations sportives de la zone, mais surtout permettra au collège de Douville d'y reprendre leurs activités. Pour les compétitions, le complexe de Ffrench sera soulagé.

- Complexe de Gissac

Un complexe avec un gymnase qui pourra recevoir des compétitions de hand-ball, basket-ball, volley-ball et de futsal. Des terrains de tennis et autres activités sportives.

- Rénovation du centre culturel

Situé sur le boulevard H. IBENE, passage obligé de nos visiteurs, ce bâtiment doit retrouver ses lettres de noblesse. Aussi il doit pouvoir accueillir dans de meilleures conditions nos jeunes saintannais.

- sécurisation de l'église du bourg.
- Sécurisation du gymnase de Douville.
- Aménagement de la plage du bourg.

En fonction des crédits disponibles durant l'année, d'autres travaux seront effectués sur le territoire.

B. La section de fonctionnement

1) Les dépenses de fonctionnement

Un volume de dépenses prévisionnel de 32 millions d'euros est à maintenir.

- Les charges à caractère général

Les efforts effectués en 2016 seront poursuivis car ils ont permis à la ville de retrouver de la CAF.

Parallèlement, il nous faudra redynamiser le sport et la culture sur le territoire. La culture sera renforcée par la rénovation du centre culturel.

Les actions en faveur du sport vont se traduire par la mise aux normes du stade, l'aménagement des différents plateaux sportifs, l'implantation prochaine d'un complexe sportif à Gissac.

D'autres actions d'accompagnement en faveur des jeunes sont à prévoir cette année notamment de la formation pour ceux en situation de réinsertion.

Enfin, dans le cadre du renforcement du tissu associatif, des activités en direction des personnes âgées sont également à l'étude.

- Les autres charges de gestion courante

Pour les participations aux différentes structures intercommunales, il est à prévoir une diminution due à la remunicipalisation de la Caisse des Ecoles au 01 janvier 2017.

Parallèlement, l'optimisation des subventions aux associations est envisagée via les conventions d'objectifs. Cette structuration administrative permettra un meilleur accompagnement de la ville envers les associations.

- Les dépenses de personnel

Les dépenses de personnel représentent environ 66 % des recettes de gestion. En 2017, l'intégration du personnel de la Caisse des Ecoles viendra augmenter ce poste, mais il est important de poursuivre la maîtrise de la masse salariale, premier poste de dépenses. Cependant, il faut poursuivre la réforme de l'administration communale en augmentant les moyens alloués aux agents. En 2017, le plan de formation des agents et la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences seront les deux outils à construire pour augmenter l'expertise du personnel communal.

2) Les recettes

Les recettes fiscales en 2017 représentent 76 % des recettes de fonctionnement de la collectivité. Pour 2016, on peut attendre une légère croissance due au travail réalisé sur les bases fiscales.

Quant aux recettes de fiscalité indirecte, la principale incertitude porte sur l'octroi de mer qui est fonction des importations et exportations.

Sur les dotations, les prévisions pour 2017 font apparaître une baisse inévitable de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) pour alimenter le redressement des finances nationales.

Enfin, les travaux relatifs à l'attribution de compensation reversée par la Communauté d'Agglomération de la Riviera du Levant (CARL) ne sont pas encore achevés. Il appartiendra à la ville et la CARL d'affiner le coût des charges transférées pour que les transferts de compétences n'aient quasiment pas d'impacts sur les usagers et les finances communales.

Ce rapport d'orientations budgétaires est achevé, il a pour objectif de susciter les échanges et plus précisément, un débat sur les orientations pour 2017 et les années suivantes.

Enfin, vous trouverez à la suite de ce rapport des tableaux de bord reprenant les caractéristiques de l'endettement de la commune, ainsi que celui relatif au personnel.

Le Maire,




Christian BAPTISTE

Annexes

Évolution et caractéristiques de l'endettement

Le stock d'endettement de la ville de Sainte-Anne en 2016

Capital restant dû par banque

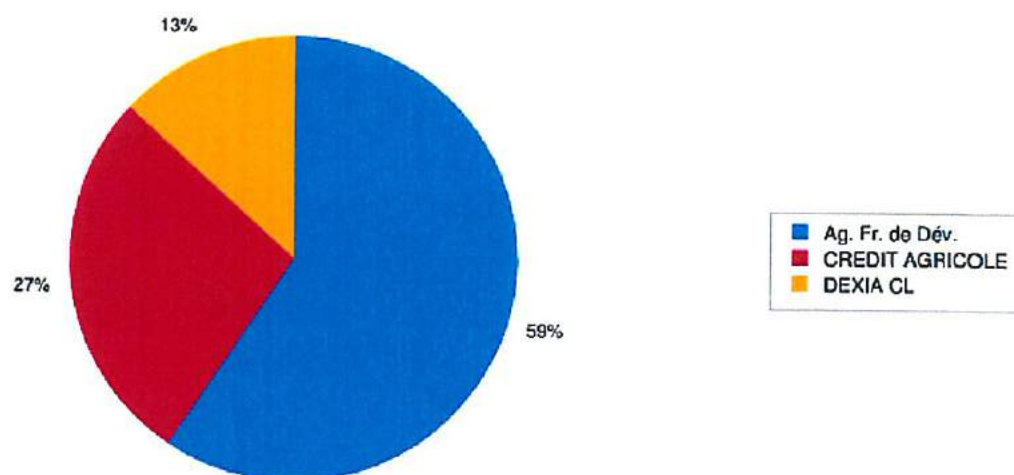
Prêteur	Emprunt	Montant emprunté	Capital restant dû	Nombre d'emprunts
		10 000 000,00 €	6 615 839,84 €	5
		4 900 000,00 €	3 178 620,89 €	2
		14 325 203,46 €	14 325 203,46 €	1
		29 225 203,46 €	24 119 664,19 €	8

Avec 14 millions d'euros d'encours sur les 26 millions d'euros de stock de dette, l'AFD est le principal bailleur de fonds de la ville.

Les autres partenaires bancaires sont :

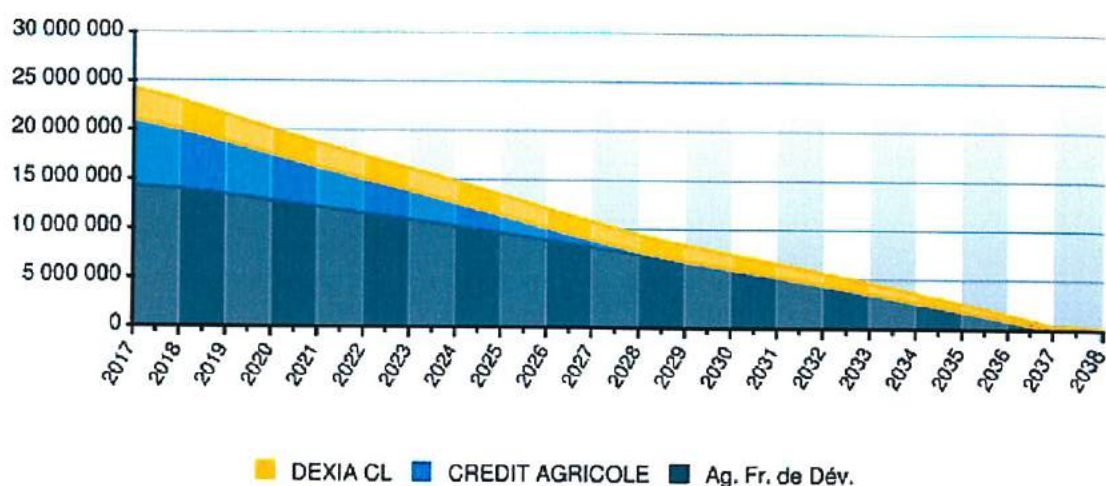
- le Crédit Agricole soit 27 % du Capital Restant Dû
- Dexia – Crédit Local soit 13 % du CRD
- Les autres banques pour 1 % du CRD

Répartition du CRD par banque

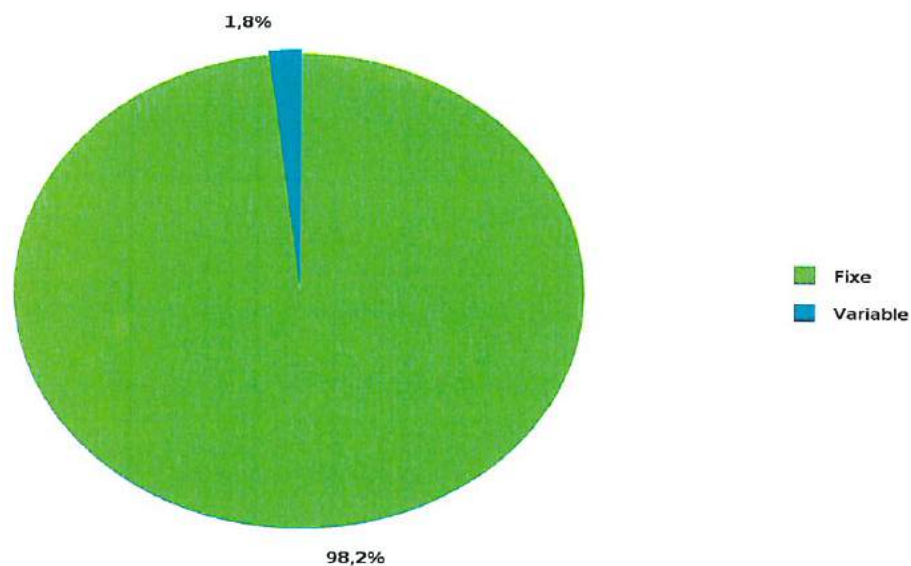


Le profil d'extinction de la Dette au fil de l'eau se schématise comme suit :

Evolution du CRD par banque



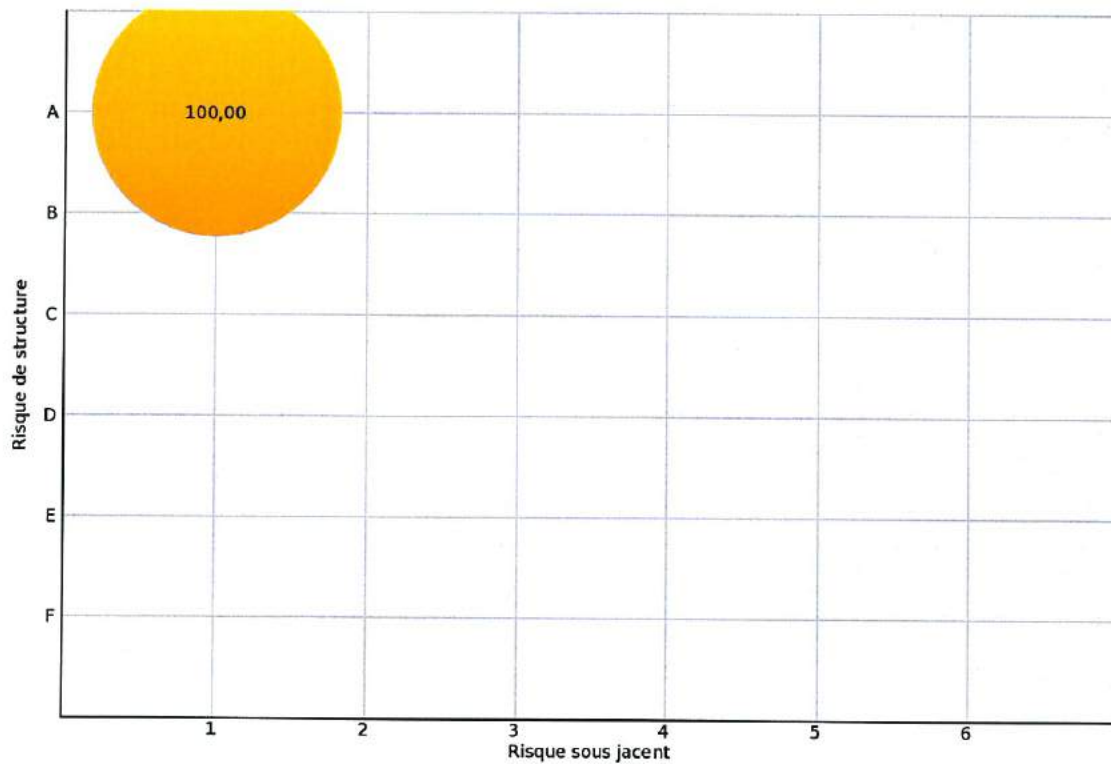
Typologie de la dette de Sainte-Anne :



Type	Capital Restant Dû	% d'exposition	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Fixe	23 673 645,35 €	98,15 %	3,37 %
Variable	446 018,84 €	1,85 %	0,13 %
Ensemble des risques	24 119 664,19 €	100,00 %	3,31 %

La dette est à 98 % à taux fixe, ce qui signifie que son évolution est cadrée et non soumise aux fluctuations des marchés financiers. Cependant, avec un taux moyen fixe de 3,37 %, elle demeure assez chère.

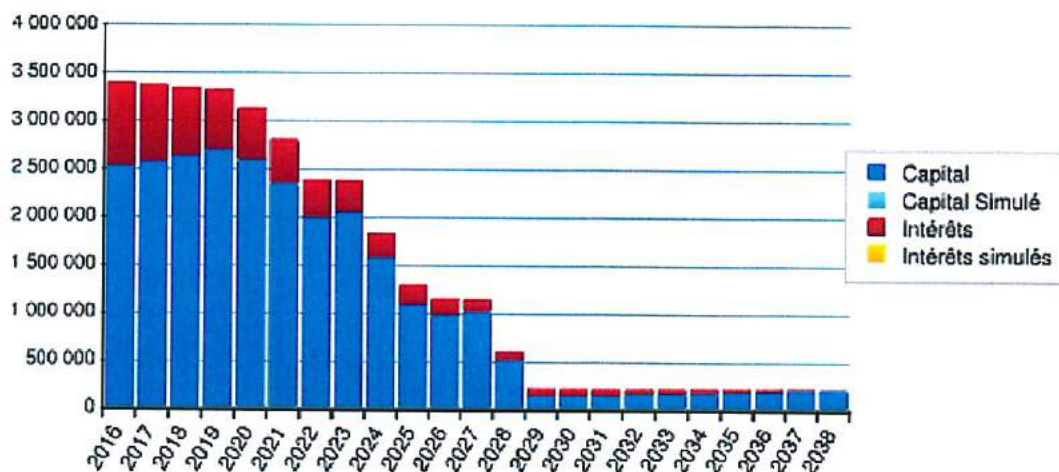
La répartition des risques selon la Charte de bonne conduite



Ce tableau répartie les encours en fonction des risques de structure et des risques sous jacent. Il apparait que 100 % de la dette présente un risque faible qu'il soit sous jacent ou de structure.

Courbes de remboursement de la dette (CRD)

Flux de remboursement



Le graphique ci-dessus représente le montant des échéances annuelles payables par la commune sur les années à venir.

Dans un scénario au fil de l'eau, ce n'est qu'en 2021 que l'annuité passera sous les 3 millions d'euros.

Présentation de la structure et l'évolution des effectifs



Les charges de personnel

Évolution de la masse salariale

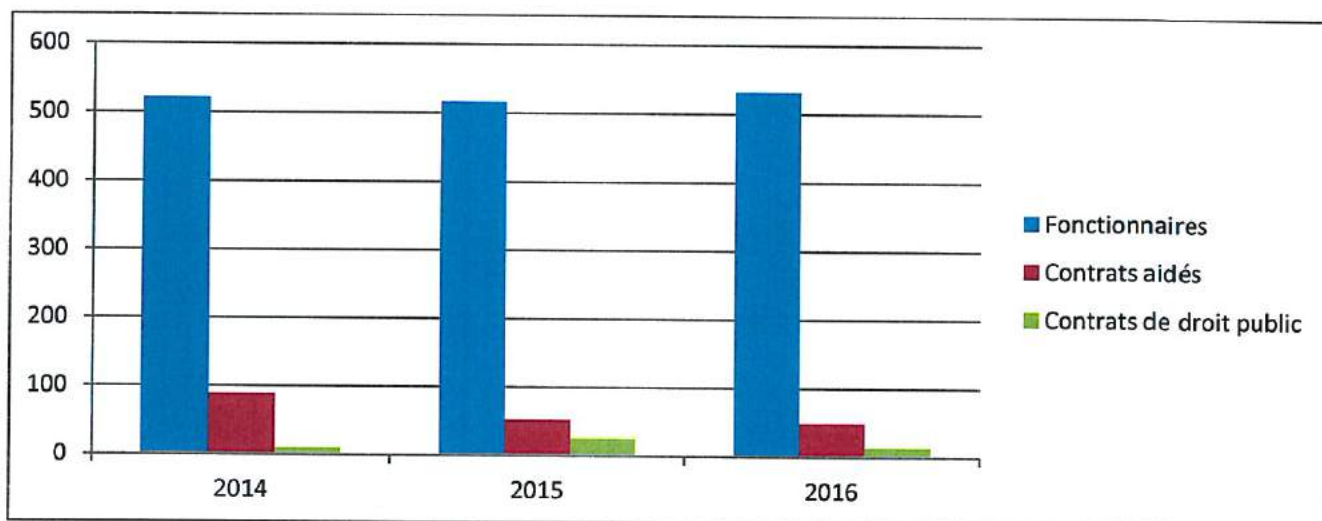
En 2016, les efforts demandés par la CRC et le préfet permettent de diminuer considérablement la masse salariale. En effet on passe en 2015 de 21,61 M€ à 21,07 M€ en 2016 soit -3,00 %.

Évolution de la masse salariale sur 3 ans			
	2014	2015	2016
Total	21 922 740,00 €	21 617 505,00 €	21 072 561 €

La stabilisation des charges de personnel sur cette période repose principalement sur les recommandations suivantes :

- Pas de recrutement en catégorie C.
- Le non remplacement des agents partis à la retraite
- Le non remplacement des contrats aidés.
- Le non paiement des heures supplémentaires car elles sont récupérées.

L'évolution sur les trois dernières années des effectifs rémunérés :



Les agents titulaires sont en grande majorité. La collectivité a fait appel aux contrats aidés en 2013. Certains ont été transférés vers des contrats de droit public en 2015.

Composition des effectifs par catégorie ces trois dernières années :

	2014				2015			
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Total	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Total
Fonctionnaires	13	28	480	521	11	29	475	515
Contrats Aidés			88	88			51	51
Contrats de droit public			9	9			25	25
Total	13	28	577	618	11	29	551	618

	2016				Évolution entre 2015 et 2016			
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Total	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Total
Fonctionnaires	13	28	490	531	+2	-1	+15	8
Contrats Aidés			48	48			-3	-3
Contrats de droit public			12	13			-13	-12
Total	13	28	550	592	2	-1	-1	+1

En 2016, on dénombre une augmentation des titulaires de catégorie A et C et une petite diminution dans la catégorie B.

Dans la perspective d'évolution de l'administration, en 2016, le taux d'encadrement de la ville a augmenté sans trop impacter la masse salariale.

